



15 octobre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les éleveurs exigent une régulation efficace des loups

FNSEA, JA, APCA et FNO ont participé à la réunion du groupe national loup qui se tenait à Lyon le 14 octobre 2013. Ensemble, ils ont dénoncé l'inefficacité du plan loup 2013-2017 à réguler la population des prédateurs qui causent des dégâts considérables sur les troupeaux, au point de menacer les traditions séculaires pastorales sur certains territoires.

FNSEA, JA, APCA et FNO exigent de l'Etat qu'il mette tout en œuvre pour la réalisation effective de tirs de prélèvements, avant la fin de l'année 2013, pour aller jusqu'au plafond de 24 loups, conformément à l'arrêté du 16 mai 2013. Ces tirs doivent être effectifs ; y compris pendant la période d'enneigement ; y compris dans les cœurs de parcs nationaux qui sont aujourd'hui des lieux de non droit en matière de régulation des prédateurs. L'Etat a une obligation de résultats. Il faut sécuriser juridiquement ces prélèvements, notamment dans le cas où ils sont réalisés avec le concours des chasseurs dans le cadre de battues encadrées. Le flou juridique qui a entouré les arrêtés pris dans les Alpes maritimes, le Var, les Alpes de Haute Provence, la Drôme et la Savoie, est inacceptable.

Les prélèvements de loups, avec le concours des chasseurs (après sécurisation juridique), doivent être effectués dans tous les territoires concernés par les attaques des loups et porter sur des meutes entières. Les moyens humains, techniques et financiers nécessaires sont à mettre en œuvre par l'Etat afin de permettre les prélèvements.

Les différents plans loup successifs ont démontré leur incapacité à rendre compatible la présence du prédateur avec le maintien du pastoralisme et de l'élevage en plein air tel qu'il est pratiqué en France malgré tous les efforts et tous les sacrifices professionnels et personnels supportés par les éleveurs.

FNSEA, JA, APCA et FNO constatent que le loup n'est pas une espèce menacée à l'échelle du continent européen. En France, il n'apporte aucune plus-value à la biodiversité. Au contraire, il la fait régresser. Les paysages se ferment lorsque le pâturage disparaît. En conséquence, les quatre organisations professionnelles demandent aux Ministres de l'écologie et de l'agriculture d'ouvrir le dossier du statut du loup afin qu'il soit rapidement sorti des espèces protégées, tant dans le cadre de la convention de Berne que de la directive habitat de l'Union Européenne.

Messieurs les décideurs nationaux, il est plus que temps de laisser le dogmatique de côté et d'entendre les demandes pragmatiques et pleines de bon sens des acteurs de terrain qui participent, au quotidien, à la création de richesses tant sur le plan économique, environnemental et social dont notre pays a tant besoin.

Contacts :

FNSEA : Arnaud LEMOINE – 01 53 83 48 83

JA : Cihem GHARBI – 01 42 65 86 16

APCA : Iris ROZE – 01 53 57 10 51

FNO : Amélie VILLETTE – 01 40 04 51 32